



Edité le : 24/03/2023

Rapport d'analyse Page 1 / 3

C.C. LES VALS DU DAUPHINE
Service Facturation

22 RUE DE L'HOTEL DE VILLE
CS90077
38353 LA TOUR DU PIN CEDEX

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 3 pages.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.
Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Identification dossier :	LSE23-38684	Analyse demandée par :	ARS Rhône Alpes - DT de l'ISERE
Identification échantillon :	LSE2303-10624-1		
Nature:	Eau à la production		
Point de Surveillance :	STATION DE REYTEBERT	Code PSV :	0000001349
Localisation exacte :	APRÈS TRAITEMENT STATION DE REYTEBERT		
Dept et commune :	38 DOISSIN		
Coordonnées GPS du point (x,y)	X : 45,4956936800	Y : 5,4307618600	
UGE :	0226 - CC VALS DU DAUPHINE		
Type d'eau :	T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE		
Type de visite :	AUC	Type Analyse :	AU
Nom de l'exploitant :	C.C VALS DU DAUPHINE 22 RUE HOTEL DE VILLE 38110 LA TOUR-DU-PIN	Motif du prélèvement :	CS
Nom de l'installation :	REYTEBERT	Type :	TTP
Prélèvement :	Prélevé le 16/03/2023 à 09h15 Réception au laboratoire le 17/03/2023 Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / SINAMA Noéma Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine Flaconnage CARSO-LSEHL	Code :	000970
Traitement :	UV+CHLORE		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement.

Date de début d'analyse le 17/03/2023

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Observations sur le terrain								

Édité le : 24/03/2023

Identification échantillon : LSE2303-10624-1

Destinataire : C.C. LES VALS DU DAUPHINE

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ	Limites de qualité		Références de qualité	
Pluviométrie 48 h	38NO3TE*	0	mm/48h	Observation visuelle						
Mesures sur le terrain										
Couleur de l'eau	38NO3TE*	0	-	Analyse qualitative						
Température de l'eau	38NO3TE*	10.0	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v3	0			25	#
Température de l'air extérieur	38NO3TE*	9.0	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne	-10				
pH sur le terrain	38NO3TE*	7.0	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523	1		6.5	9	#
Conductivité brute à 25°C sur le terrain	38NO3TE*	625	µS/cm	Méthode à la sonde	NF EN 27888	2		200	1100	#
Chlore libre sur le terrain	38NO3TE*	0.37	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2	0.03				#
Chlore total sur le terrain	38NO3TE*	0.45	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2	0.03				#
Analyses physicochimiques										
<i>Analyses physicochimiques de base</i>										
Conductivité électrique brute à 25°C	38NO3TE*	620	µS/cm	Conductimétrie	NF EN 27888	50		200	1100	#
Anions										
Nitrates	38NO3TE*	36	mg/l NO3-	Flux continu (CFA)	NF EN ISO 13395	0.5	50			#
Pesticides										
<i>Total pesticides</i>										
Somme des pesticides identifiés hors métabolites non pertinents	38NO3TE*	0.008	µg/l	Calcul		0.500	0.500			
Pesticides azotés										
Atrazine	38NO3TE*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005	0.100			#
Atrazine 2-hydroxy	38NO3TE*	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.020	0.100			#
Atrazine déséthyl	38NO3TE*	0.008	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005	0.100			#
Cyanazine	38NO3TE*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005	0.100			#
Hexazinone	38NO3TE*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005	0.100			#
Propazine	38NO3TE*	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.020	0.100			#
Simazine 2-hydroxy	38NO3TE*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005	0.100			#
Terbutylazine	38NO3TE*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005	0.100			#
Terbutylazine déséthyl	38NO3TE*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005	0.100			#
Simazine	38NO3TE*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005	0.100			#
Atrazine déisopropyl	38NO3TE*	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.020	0.100			#
Atrazine déisopropyl 2-hydroxy	38NO3TE*	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.020	0.100			#
Atrazine déséthyl déisopropyl (DEDIA)	38NO3TE*	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.020	0.100			#
Amides et chloroacétamides										
Metolachlor- ESA (metolachlor ethylsulfonic acid)	38NO3TE*	0.086	µg/l	HPLC/MS/MS après extr. SPE	Méthode interne M_ET249	0.020	0.900			#

38NO3TE*

ANALYSE (NO3+TRIAZ+ESAMTC) (ARS38-2021)

.../...

Édité le : 24/03/2023

Identification échantillon : LSE2303-10624-1

Destinataire : C.C. LES VALS DU DAUPHINE

Eau respectant les limites et références de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 pour les paramètres mesurés.

Limites de Qualité : Les limites de qualités sont soit des limites de qualité réglementaires , soit des limites de qualité du client.

Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.

Les résultats sont rendus en prenant en compte les matières en suspension (MES) sauf quand la filtration est indiquée dans les normes analytiques.

(Déclaration de conformité non couverte par l'accréditation)

Marie FAURE
Responsable Adjointe de laboratoire

